

Maître Stéphane AUTARD
24 A, Rue Fort Notre Dame
13007 MARSEILLE
Avocat poursuivant
stephaneautard@gmail.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UN APPARTEMENT TYPE F4 situé au 2^{ème} étage à gauche sur
le derrière du bâtiment A escalier I (Lot N° 103 de la copropriété)
d'une superficie totale de 67,85 m2
ET D'UNE CAVE située au rez-de-chaussée (Lot N° 5 de la
copropriété)

Dans un immeuble en copropriété sis
MARSEILLE (13014), 12-14-16 et 18, Boulevard Jean Casse,
lieudit boulevard Jean Casse

Sur la mise à prix de 30 000 €

VISITE le vendredi 4 septembre 2026 de 9 H à 10 H

L'ADJUDICATION EST FIXEE au MERCREDI 16 septembre 2026 à 9
HEURES 30 à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de
MARSEILLE au Palais de Justice de ladite Ville, 25, Rue Edouard
Delanglade, salle N° 8, 13006 MARSEILLE

D E S I G N A T I O N

D'après le titre de propriété :

Un ensemble immobilier en copropriété sis 12-14-16 et 18 Boulevard Jean Casse 13014 MARSEILLE,

Figurant au cadastre de la ville de MARSEILLE, lieudit 12, boulevard Jean Casse, 894 section E N° 125, pour une contenance de 44 ares et 09 centiares

LE LOT n° 103, soit :

- a) UN APPARTEMENT de type F4 situé au 2^{ème} étage à gauche sur le derrière du bâtiment A escalier 1.
- b) Et les 250/10.164èmes des parties communes générales

- Le LOT n° 5 de la copropriété, soit :

- a) Une cave n° 5 au rez-de-chaussée du bâtiment A, escalier 1.
- b) Et les 3/10.164èmes des parties communes générales.

Lesdits biens cadastrés 894 Section E N° 125 Lieudit 12 Boulevard Jean Casse, pour une contenance de 44 ares et 9 centiares, conformément à l'extrait cadastral délivré par le Centre des Impôts Foncier de MARSEILLE.

Ledit ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et un règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître MAUBE, Notaire à MARSEILLE, le 21 décembre 1962, publié au 1^{er} Bureau des Hypothèques de MARSEILLE le 30.01.1963 Volume 3557 N° 21, lesdits actes ayant fait l'objet d'un modificatif publié audit bureau le 13.01.1971 Volume 6764 N° 1 et le 19.06.2007 Volume 2007P N° 3907.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Marion MICHAUT, Commissaire de Justice à MARSEILLE, a établi le 2 **décembre 2025**, un procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que lesdits biens se composent :

- **D'un appartement situé au 2^{ème} étage gauche sur le derrière du Bâtiment A escalier 1**, lesdits biens sont composés :
 - D'une cuisine, d'un séjour, d'un balcon, de 3 chambres, d'une salle de bain avec toilette
- **D'une cave située au rez-de-chaussée du Bâtiment A Escalier 1**

D'après les informations recueillies par Maître Marion MICHAUT, Commissaire de justice, lors de l'établissement du Procès verbal descriptif, le bien est occupé par la propriétaire et ses deux enfants.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur Maxime NASRATY stipule une surface loi Carrez de **67,85 m2**.

Tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs attenances et dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucunes exceptions ni réserves.

La présente vente est faite et poursuivie aux requête et diligences de :

Le Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier « JEAN CASSE » sis 12 14/16/18 Boulevard Jean Casse – 13014 MARSEILLE, prise en la personne de son Syndic en exercice la Société IMMO DE FRANCE PROVENCE, Administrateur de biens, SAS au capital de 2 425,273 €, inscrite au RCS de MARSEILLE sous le n° 528 359 474, dont le siège social est sis 165 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège.

Ayant pour avocat constitué **Maître Stéphane AUTARD**, avocat au Barreau de MARSEILLE, y domiciliée 24 A, rue Fort Notre Dame, 13007 MARSEILLE, au Cabinet duquel domicile est élu.

Pour être adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE par **Maître Stéphane AUTARD**, Avocat au Barreau de Marseille,

LES ENCHERES NE SONT RECEVABLES

- que si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,
- que si vous avez remis à cet avocat un chèque de banque émis à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE, représentant au moins 10% de la mise à prix sans que cette garantie soit inférieure à 3 000 €.

Pour plus amples renseignements :

S'adresser au Cabinet de **Stéphane AUTARD**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 24 A, Rue Fort Notre Dame, 13007 MARSEILLE - **stephaneautard@gmail.com**

- Les documents sont à télécharger sur le site : stephane-autard-avocat.fr

Consulter le cahier des charges au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
Palais de justice de ladite ville, 25, Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

MARSEILLE, le 16.07.2026

Stéphane AUTARD
Avocat